

L'Aigle Infos

Lisez le journal numérique sur le site :
www.kefinafasso.com

L'information qu'il vous faut!



HEBDOMADAIRE INDEPENDANT D'INFORMATIONS GENERALES N° 438 DU JEUDI 25 JUN 2026 - PRIX: 3000 GNF - ZONE CFA: 500



Sommet de la CEDEAO à Freetown

P.3

Mamadi Doumbouya attendu pour sa première participation



Future assemblée nationale P.5



Abdoulaye Baldé, député uninominal de Gaoual, à cœur ouvert (Entretien)

PRESSE GUINÉENNE

P.3



LA FIN DE L'IMPUNITÉ POUR LES IMPOSTEURS

Incendie au grand marché de N'Zérékoré P.4



Des pertes colossales, le gouvernement au chevet des sinistrés

Edito à vue d'Aigle

Le "second tour" des élections communales 2026

Le 31 mai dernier, les Guinéens se sont rendus aux urnes pour élire leurs députés et leurs conseillers communaux. Après la proclamation des résultats définitifs par la Cour suprême, l'heure est désormais à l'élection du président de l'Assemblée nationale et des maires ainsi que leurs adjoints.

Dans un arrêté publié cette semaine, le ministre de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation a convoqué les conseillers communaux élus à leur session inaugurale, pour le jeudi 2 juillet 2026, à partir de 9 heures, au siège de leurs communes respectives. l'élection du maire et celle des maires adjoints. Les....

Décrets

P.3

Des cadres nommés au Ministère des Infrastructures

Sécurité et Protection civile

P.4

Le président de la République nomme plusieurs cadres

Vie de la nation

P.2

L'ancrage institutionnel, cap de la Guinée nouvelle

Édito à vue d'aigle



Le "second tour" des élections communales 2026

Le 31 mai dernier, les Guinéens se sont rendus aux urnes pour élire leurs députés et leurs conseillers communaux. Après la proclamation des résultats définitifs par la Cour suprême, l'heure est désormais à l'élection du président de l'Assemblée nationale et des maires ainsi que leurs adjoints. Dans un arrêté publié cette semaine, le ministre de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation a convoqué les conseillers communaux élus à leur session inaugurale, pour le jeudi 2 juillet 2026, à partir de 9 heures, au siège de leurs communes respectives. Cette session inaugurale aura trois points inscrits à l'ordre du jour: l'installation officielle du conseil communal, l'élection du maire et celle des maires adjoints. Les travaux seront supervisés par les autorités de tutelle compétentes dans chaque circonscription. Ainsi à Conakry, la capitale, cette

tâche reviendra au gouverneur ou à son représentant. Dans les préfectures et sous-préfectures, les préfets et sous-préfets, ou leurs représentants, assureront la présidence de la session jusqu'à la mise en place des organes exécutifs.

A noter que c'est après l'installation officielle des conseils communaux, que les élections des exécutifs locaux seront organisées au scrutin secret. Les maires et leurs adjoints seront élus à la majorité absolue des membres du conseil.

L'arrêté indique par ailleurs que si aucun candidat ne parvient à obtenir cette majorité au premier tour, un second tour sera organisé à la majorité relative. En cas d'égalité des voix, la priorité sera accordée à la candidate femme ou, à défaut, au candidat le plus jeune.

Il est également prévu un dispositif d'appui et de supervision. Le ministère de l'Administration du territoire et de la Décentralisation pourra déployer des missions d'observation et de suivi afin de garantir la transparence, l'uniformité et la régularité des opérations sur l'ensemble du territoire national.

Chaque commune est tenue de produire un procès-verbal détaillant le déroulement de la session, les résultats des élections ainsi que les éventuelles réclamations ou incidents enregistrés. Un document à transmettre à la Direction nationale des collectivités locales dans un délai maximum de 72 heures après la clôture des travaux.

Le ministre de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation charge le directeur national des collectivités locales, le directeur national de l'administration du territoire, les gouverneurs de région, les préfets et les sous-préfets, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Espérons toutefois que cette élection des maires, qui est une sorte de second tour des communales, se déroulera dans les règles de l'art dans un climat de sérénité aux quatre coins du pays.

Kèfina Diakité

L'ancrage institutionnel, cap de la Guinée nouvelle



La semaine du 18 au 24 juin 2026 marque un tournant décisif dans le paysage guinéen : celui du passage formel de la ferveur électorale à l'exercice du pouvoir. Alors que les échos du triple scrutin du 31 mai s'estompent, la réalité de la gestion publique s'impose, portée par une exigence de transparence qui traverse désormais toutes les couches de la société.

L'installation des institutions : La fin de l'improvisation

Le fait saillant de ces derniers jours est sans nul doute l'entrée en fonction des nouvelles assemblées locales et des instances législatives. Pour la première fois, la question de la « budgétisation citoyenne » n'est plus une simple théorie académique, mais une nécessité absolue pour des élus locaux sous la loupe vigilante de leurs concitoyens. La priorité est à l'assainissement : avant toute nouvelle dépense, les auditeurs internes s'attellent à clarifier la situation financière léguée par les mandats précé-

dents. Cette rigueur, bien que parfois bousculée par des résistances internes, est le seul chemin viable pour restaurer la confiance dans l'action publique.

Une presse en pleine introspection

L'héritage du doyen Souleymane Diallo continue d'irriguer les réflexions au sein de la Maison de la Presse. L'examen des statuts des associations professionnelles, amorcé la semaine précédente, s'est poursuivi avec une ferveur renouvelée. Les acteurs du secteur semblent avoir compris que la survie d'une presse indépendante et crédible dépend de sa capacité à s'auto-réguler et à écarter l'imposture. La volonté affichée est claire : faire en sorte que le journalisme en Guinée ne soit plus une variable d'ajustement économique, mais un pilier de la démocratie capable de porter des sujets de fond, tels que la gestion des ressources minières ou l'efficacité des services publics.

Économie : L'épreuve de la redevabilité

Sur le front économique, l'attention se porte sur la stabilité macroéconomique. Le gouvernement, dans un souci de cohérence avec les promesses de campagne, insiste sur la rationalisation des dépenses. La lutte contre la vie chère reste la préoccupation numéro un des ménages, et les récentes mesures de contrôle des circuits de distribution commencent à être scrutées pour leur efficacité réelle. Les investisseurs,

quant à eux, observent avec intérêt la montée en puissance de la transparence locale ; un environnement où les marchés publics sont transparents est, par définition, plus attractif pour les capitaux durables que celui des pratiques opaques d'autrefois.

En résumé : Les défis de la fin juin

- **Gouvernance locale** : L'exigence de reddition de comptes et de gestion budgétaire transparente dès la première session des nouvelles assemblées.

- **Éthique médiatique** : Le travail de fond pour valider des statuts robustes, garantissant l'intégrité de la profession face aux pressions.

- **Stabilité et Croissance** : La quête d'un équilibre budgétaire qui ne sacrifie pas le pouvoir d'achat, tout en préservant l'attractivité économique du pays.

La Guinée aborde la fin du mois de juin avec une détermination nouvelle. Si les défis de la gestion quotidienne restent immenses, la volonté de poser des jalons institutionnels solides --- que ce soit au niveau des mairies ou de la régulation des médias --- témoigne d'une nation qui refuse de retomber dans les travers du passé. La transition n'est plus un concept abstrait, mais une réalité quotidienne qui se construit, jour après jour, dans le respect des règles et la culture de la redevabilité.

Kèfina Diakité

Enseignement pré-universitaire

Le ministre Alpha Bacar Barry donne le coup d'envoi des examens nationaux

Le coup d'envoi des examens nationaux, session 2026, a été donné le jeudi 18 juin sur toute l'étendue du territoire national. Comme d'habitude, ce sont les élèves de 6ème année, candidats au CEE (Certificat d'études élémentaires) qui ont ouvert le bal.

C'est à l'École primaire de Ratoma-Konomodou (commune de Ratoma) que le ministre de l'Éducation nationale, de l'Alphabétisation, de l'Enseignement technique et de la Formation professionnelle, Alpha Bacar Barry, a officiellement donné le coup d'envoi desdits examens. C'était en compagnie de la ministre de la Promotion féminine, de l'Enfance et des Personnes vulnérables, Patricia Lamah. Au compte de cette session 2026, ce sont 338 392 candidats qui sont inscrits au CEE. Dans son intervention de circonstance, la ministre Patricia Lamah, qui s'était également rendue au centre d'examen de l'École primaire de Taouyah, a déclaré : « Je constate que toutes les dispositions ont été prises pour permettre le lan-

cement des épreuves dans les délais prévus. J'encourage tous les candidats et candidates. Je suis particulièrement heureuse de voir les enfants malvoyants installés dans leurs salles avec des sujets déjà transcrits en braille... Je souhaite bonne chance à tous les enfants. Qu'ils restent concentrés, lisent attentivement les sujets avant de répondre et gardent à l'esprit que tout se passera bien ». Quant au ministre Alpha Bacar Barry, il a tenu à rappeler l'importance de cet examen national pour les jeunes candidats. « Il s'agit des tout premiers examens de nos enfants. Nous avons mis en place plusieurs dispositifs afin de réduire leur stress et leur permettre de composer dans un environnement serein », a-t-il

indiqué, tout en insistant sur le caractère inclusif de cette session 2026. Il a notamment noté la transcription des sujets en braille au profit des candidats malvoyants. Sans oublier les efforts importants qui ont été réalisés pour rapprocher les centres d'examen des élèves. Pour Alpha Bacar Barry, cette session constitue un véritable test pour les réformes engagées dans le système éducatif guinéen. Il s'est aussi félicité de la forte participation des jeunes filles. « Les indicateurs sont positifs en matière de scolarisation des jeunes filles. Il nous faut désormais poursuivre les efforts afin de les maintenir dans le système éducatif jusqu'à la fin de leur cursus, pour qu'elles puissent pleinement exprimer leur potentiel », a martelé le ministre de l'Éducation nationale, de l'Alphabétisation, de l'Enseignement technique et de la Formation professionnelle, Alpha Bacar Barry.

Kaba Kankoula



Autorisation N°299/PR/TPI/K/2018
Siège : Quartier Bambeto, Secteur: Taranya, Commune de Ratoma, sur la route Le Prince à côté de la Mosquée Diakitéya - BP : 6184 Conakry - République de Guinée
E-mail : laigleinfosgn@gmail.com
Tél: (+224) 621 93 53 88
Fondateur & Administrateur Général Mamadou Aliou (Kéfina Diakité & Kaba Kankoula) Diakité
Tél. +224 621 93 53 88 / 622 04 62 21 / 664 63 09 53
Directeur de Publication: Amadou Sadjo Diallo
Rédacteur en Chef: Sékou Condé
Secrétaire Général de la Rédaction: Samuel M'Bemba
Comité de Rédaction: Samuel M'Bemba, Mamadou Aliou (Kéfina Diakité) Diakité, Sékou Condé, Mamadou Oury Bah, Amadou Sadjo Diallo, Moussa Thiam, Boéboé Béavogui, Ibrahima Bangoura
Stagiaire: Mamadou Oury Bah
Service Commercial, Marketing, Abonnement, Annonces et Pub: Oumar Kabirou Kaba 654 75 56 50
Chef PAO: Ibrahima Bangoura
Imprimeur: Alseny Camara 628066445
Imprimerie: Imprimerie Lanyi
Distribution: L'Aigle Infos/Maison du Livre
Mise en page: Ibrahima BANGOURA
Photographe: Moustapha Camara
Edité par : Kéfina Sarlu (Société de Régie, d'édition et de Communication)

INTERVIEW

Sommet de la CEDEAO à Freetown

Mamadi Doumbouya attendu pour sa première participation



est toujours restée aux côtés de la Guinée dans le cadre de la collaboration pour un retour rapide à l'ordre constitutionnel. À un moment donné, il y a eu des tensions, mais par la suite, les deux parties ont fini par s'entendre dans le cadre de la coopération pour le retour à l'ordre constitutionnel, tout en maintenant la sanction qui empêchait la Guinée de participer aux activités de la CEDEAO.

Aujourd'hui, l'ordre constitutionnel est rétabli. L'élection du président de la République ainsi que la mise en place des institutions fondamentales viennent de s'achever. Naturellement, il est du devoir de la Guinée de marquer son retour au sein de cette institution sous-régionale. C'est un sommet important pour l'ensemble de la sous-région. Je pense que cela sera également le cas au niveau de l'Union africaine et d'autres instances internationales.

L'Aigleinfos : Le ministre des Affaires étrangères, Morissanda Kouyaté, parle d'un « moment historique ». Selon vous, qu'y a-t-il d'historique dans cet événement ?

Pr. Moussa Samoura : Lorsqu'il parle de moment historique, il fait sans doute référence à l'aboutissement du processus de transition et à la manière dont celui-ci a été conduit. À un certain moment, certains avaient l'impression que la Guinée était totalement isolée sur le plan diplomatique.

Pourtant, malgré les sanctions de principe, les partenaires internationaux continuaient de coopérer avec l'État qui

néen, notamment dans le domaine des investissements. Cette coopération témoignait déjà de l'importance de la Guinée sur les plans économique et politique. Il ne faut pas oublier non plus que la Guinée est l'un des membres fondateurs de la CEDEAO, sous l'impulsion du président Ahmed Sékou Touré. Si l'on parle d'un moment historique, cela peut s'expliquer par l'ensemble de ces éléments.

L'Aigleinfos : Selon vous, la Guinée gagne-t-elle davantage de respect sur la scène internationale avec cette sortie de transition ?

Pr. Moussa Samoura : Le regard porté sur un pays évolue en fonction de la dynamique politique engagée par ses dirigeants. Ce sont avant tout les autorités qui doivent, à travers leur politique diplomatique, imposer le respect. Je crois que le président a déjà posé plusieurs actes allant dans ce sens.

On peut citer, par exemple, l'ouverture ou la réactivation de certaines représentations diplomatiques à l'étranger, mais aussi l'évolution de la politique diplomatique du pays. Tout cela contribue à renforcer l'image de la Guinée et à faire évoluer le regard porté sur notre diplomatie et notre politique internationale.

L'Aigleinfos : Merci, Pr Samoura, d'avoir répondu à nos questions.

Pr. Moussa Samoura : C'est moi qui vous remercie.

Entretien réalisé par Samuel Demba. D

Décrets

Des cadres nommés au Ministère des Infrastructures

A travers un décret lu à la télévision nationale, le président de la République, Mamadi Doumbouya, a nommé, cette semaine, plusieurs hauts cadres à des postes de responsabilité stratégiques, au sein du ministère des Infrastructures



Abdoul Aziz Diallo, ancien directeur national des voies urbaines, devient Inspecteur général de ce département stratégique. Il aura pour adjoint Monsieur Lamine Diané, qui officiait précédemment à l'entretien routier.

Le Bureau de stratégie et de développement (BSD) revient à un cadre issu du secteur financier, en l'occurrence Monsieur Ibrahima Diallo, précédemment en service à la Banque Centrale de la République de Guinée (BCRG). Il sera secondé par Monsieur Aboubacar Sidiki Sylla. Monsieur Mohamed Mandian Traoré devient le directeur national des Infrastructures.

Quant à Ousmane Bangoura, ex-contrôleur interne à la Soguijami SA, il hérite du poste de Directeur national adjoint des Infrastructures.

Ancien conseiller chargé de mission, Monsieur Mory Houba Sano et Monsieur Thierno Madjou Bah ont été nommés respectivement directeur et directeur adjoint des Routes Nationales. Monsieur Mamadi Diawa-

ra (ex-DGA de l'École nationale d'administration) prend les commandes des Voies Urbaines. Il a pour adjoint Monsieur Salia Doumbouya.

Le nouveau Directeur national des Routes préfectorales se nomme désormais Monsieur Djibril Soumah. Il sera secondé par Madame Hawa Traoré, ancienne inspectrice régionale de Mamou.

L'Agence nationale de surveillance des routes sera dirigée désormais par Monsieur Alpha Sékou Bangoura et Monsieur Mohamed Ismaël Camara, son adjoint. Monsieur Moïse Sidi-bé devient le nouveau Directeur général de l'AGEROUTE Guinée SA. Il fera équipe avec Monsieur Moussa Camara.

Le Fonds d'entretien routier (FER SA) a lui aussi un duo à sa tête : Monsieur Hamidou Sylla (DG) et Monsieur Boubacar Barry (DGA). Monsieur Dian Diallo est promu directeur général de CASER, avec pour adjoint Monsieur Sory Kourouma.

Quant au Laboratoire du bâtiment et des travaux publics, c'est Monsieur Mohamed Sacko, qui en prend les rênes, secondé par Monsieur Abdoulaye Donzo.

Mamadou Oury

Lire l'Aigle Infos, c'est lire la vérité et la vertu

PRESSE GUINÉENNE

LA FIN DE L'IMPUNITÉ POUR LES IMPOSTEURS



secteur médiatique, sonnent comme un glas pour les imposteurs qui, trop longtemps, ont fait du journalisme un fonds de commerce sans éthique.

L'imposture ne passera plus Il est un secret de polichinelle que notre presse a été gangrenée par des individus sans foi ni loi, des « journalistes » de circonstance dont le seul talent est le chantage et la manipulation des faits. Ces marchands d'illusions, qui se nourrissent du désordre et de la confusion, sont aujourd'hui dans le viseur. La période actuelle, placée sous le signe de la rigueur et du renforcement des capacités, ne laisse plus de place à l'amateurisme.

Le temps des manœuvres de coulisses, des dossiers opaques et de la prédation sur les fonds destinés à la collectivité est révolu. Les récentes dynamiques institutionnelles, marquées par une exigence de transparence accrue et le nécessaire assainissement du

La récente dynamique de validation des statuts au sein des associations professionnelles des médias est un message clair : la corporation reprend ses droits. Ceux qui pensaient pouvoir éternellement se cacher derrière le sigle d'une association pour siphonner des subventions ou pour mener des guerres de clochers doivent désormais savoir que la vigilance est devenue la règle.

La fin des réseaux opaques Qu'ils se le tiennent pour dit : le temps où l'on pouvait naviguer à vue, loin des regards, est terminé. Les instances de régulation, aiguillonnées par une opinion publique de plus en plus exigeante, ne toléreront plus les comportements prédateurs qui ont si souvent décrédibilisé notre métier. L'époque où le nom de « presse » servait de paravent à des pratiques

mafieuses touche à sa fin. Chaque structure, chaque organe, et chaque responsable est désormais comptable de ses actes. La rigueur budgétaire et l'exigence de transparence, appliquées désormais à tous les niveaux de l'administration et de la gestion locale, s'invitent irrésistiblement au sein des rédactions. Les imposteurs, ces parasites qui ternissent l'image de ceux qui exercent ce métier avec passion et déontologie, seront démasqués par leur propre incapacité à produire une information crédible et vérifiée.

Une corporation en marche vers sa propre purification

Le message est simple : soit vous vous pliez aux exigences d'éthique et de professionnalisme, soit vous êtes exclus. La presse guinéenne ne peut plus être le sanctuaire

de ceux qui ne respectent ni les lois, ni leurs pairs. Les récentes initiatives de formation et de moralisation du secteur, portées par une nouvelle génération consciente des enjeux, marquent une ligne de fracture nette avec le passé.

Aux imposteurs, nous disons : le temps de la récréation est fini. La plume, pour ceux qui ont le courage de la porter dignement, est une arme de vérité, pas un instrument de racket. Pour les autres, il est grand temps de changer de voie, avant que la lumière ne soit faite, de manière implacable, sur vos agissements.

La vérité finit toujours par rattraper l'imposture. Et, pour la presse guinéenne, cette heure a sonné.

La Rédaction

Incendie au grand marché de N'Zérékoré

Des pertes colossales, le gouvernement au chevet des sinistrés



Le grand marché de N'Zérékoré a été le théâtre d'un violent incendie le vendredi 19 juin 2026. Le sinistre, qui a ravagé une importante partie de ce centre de commerce en Guinée forestière, a causé d'énormes pertes matérielles, plongeant de nombreux commerçants dans le désarroi. Boutiques, magasins, ateliers et marchandises ont été réduits en cendres. Certaines victimes affirment également avoir perdu d'importantes sommes d'argent conservées dans leurs commerces.

Trois jours après la catastrophe, les autorités gouvernementales se sont rendues sur les lieux pour constater l'ampleur des dégâts et réaffirmer leur soutien aux sinistrés.

Fatima Camara apporte un message de soutien aux victimes.

La ministre du Commerce, de l'Industrie et des Petites

et Moyennes Entreprises, Fatima Camara, a effectué une visite de terrain le lundi 22 juin 2026. Accompagnée des autorités administratives locales et de cadres de son département, elle a salué les efforts déployés pour maîtriser l'incendie et limiter sa propagation.

« Les premières mesures prises après le déclenchement de l'incendie ont été le fruit d'un travail collectif qui a permis de circonscrire le feu. C'est déjà un effort qu'il faut saluer. Nous sommes également venus apporter un message d'espoir et rassurer les populations que le Président de la République, Mamadi Doumbouya, est très préoccupé par ce drame qui a frappé N'Zérékoré. Cet événement ne concerne pas uniquement cette ville, mais touche l'ensemble du pays », a déclaré la ministre.

Éviter une paralysie du commerce local.

Selon Fatima Camara, cette mission gouvernementale vise également à identifier les mesures urgentes permettant de réduire l'impact économique de cette catastrophe.

« Nous avons échangé avec nos équipes techniques sur place afin d'évaluer les premières actions à entreprendre. Des dispositions ont déjà été prises pour réorganiser le périmètre affecté afin que les activités commerciales puissent se poursuivre et que les ménages ne soient pas confrontés à des difficultés d'approvisionnement », a-t-elle expliqué.

La ministre a par ailleurs annoncé une évaluation des stocks disponibles afin de prévenir toute pénurie de produits de première nécessité.

« Nous allons évaluer les stocks disponibles et voir dans quelle mesure d'autres denrées de première nécessité pourraient être acheminées vers N'Zérékoré afin que les effets de cet incendie ne se fassent pas trop ressentir au niveau des ménages », a-t-elle ajouté.

Le gouvernement promet un accompagnement aux commerçants.

Face à l'ampleur des dégâts,

le gouvernement entend mettre en place des solutions permettant aux commerçants de reprendre progressivement leurs activités.

« Nous mettrons tout en œuvre pour trouver des solutions alternatives permettant aux commerçants de poursuivre leurs activités », a assuré la ministre, qui a également salué le rôle joué par les médias dans la sensibilisation et l'apaisement des populations.

Évaluation des pertes : les autorités appellent à la prudence.

Alors que plusieurs estimations circulent déjà, Fatima Camara estime qu'il est encore trop tôt pour communiquer un bilan officiel des pertes enregistrées.

« Nous ne voulons pas annoncer les dégâts pour l'instant. Il est encore prématuré de le faire. Nous souhaitons procéder à une évaluation complète avec l'ensemble des parties prenantes avant toute communication officielle », a-t-elle déclaré.

Une commission multidisciplinaire est actuellement mobilisée pour recenser les sinistrés, évaluer les dommages matériels et proposer des mesures d'accompagnement adaptées.

Des tentatives de fraude découvertes lors du recensement.

Parallèlement aux opérations d'évaluation, les autorités ont signalé plusieurs tentatives de fraude dans le processus de recensement des victimes.

Selon les informations recueillies sur place, certaines personnes auraient tenté de se faire passer pour des sinistrés afin de bénéficier de l'assistance prévue par l'État et ses partenaires.

Interrogé le mardi 23 juin, le directeur de l'Agence nationale de gestion des urgences et des catastrophes humanitaires (ANGUCH) a confirmé ces tentatives d'infiltration.

« Ces individus ne figurent pas parmi les véritables victimes de l'incendie. Ils ont tenté de se faire enregistrer alors qu'ils ne sont pas concernés par le sinistre », a expliqué Lancei Touré.

N'Zérékoré face au défi de la reconstruction

Alors que les flammes se sont éteintes, l'heure est désormais à l'évaluation des dégâts et à la recherche de solutions pour relancer les activités économiques dans le principal marché de la capitale de la Guinée forestière. Les autorités assurent que des mesures seront prises pour accompagner les victimes et éviter que cette catastrophe ne provoque une crise d'approvisionnement dans la région.

Samuel Demba. D

Sécurité et Protection civile

Le président de la République nomme plusieurs cadres

Mardi dernier, dans un décret lu à la télévision nationale, le président de la République, Mamadi Doumbouya, a procédé à des nominations au sein des structures relevant du ministère de la Sécurité et de la Protection civile : directions régionales de Kankan et de Mamou, commandements clés des Groupements des compagnies mobiles d'intervention et de sécurité (CMIS).



Nous vous proposons ci-après la liste des cadres nommés au sein des structures du ministère de la Sécurité et de la Protection civile : 1-Directeur régional de la police de Kankan, Monsieur Ismaël Camara, commissaire divisionnaire de police, précédemment en service à la Direction centrale de la sécurité publique. 2-Directeur régional adjoint de la police de Kankan, Monsieur Toumany Bah, commissaire principal de police, précédemment en service au

groupe numéro cinq de Kindia. 3-Directeur régional de la police de Mamou, Monsieur Almamy Bala Conté, commissaire divisionnaire de police, précédemment directeur régional de la police de Kankan.

4-Directeur régional adjoint de la police de Mamou, Monsieur Abdoulaye Djabaté, commissaire divisionnaire de police, précédemment directeur régional adjoint de la police de Kankan. 5-Commandant du groupement des compagnies mobiles d'intervention et de sécurité numéro huit de Kankan. 6-Commandant adjoint du groupement des compagnies mobiles d'intervention et de sécurité numéro huit

de Kankan, Monsieur Sory Condé, commissaire principal de police, précédemment commandant adjoint du groupement des compagnies mobiles d'intervention et de sécurité numéro trois de NK5. 7-Commandant du groupement des compagnies mobiles d'intervention et de sécurité numéro trois de NK5, Monsieur Michel Diawara, commissaire divisionnaire de police, précédemment commandant du groupement des compagnies mobiles d'intervention et de sécurité numéro huit de Kankan. 8-Commandant adjoint du groupement des compagnies mobiles d'intervention et de sécurité numéro trois de NK5, Monsieur Mory Camara, commissaire principal de police, précédemment commandant adjoint du groupement des compagnies mobiles d'intervention et de sécurité numéro huit de Kankan.

Kaba Kankoula

Mali

L'armée et l'Africa Corps russe dessinent une croix gammée avec un cadavre démembré près de Tombouctou

Au Mali, l'armée malienne et les mercenaires de l'Africa Corps russe ont tué deux personnes mardi 23 juin près de Zarho, ainsi que deux autres près d'Abakoïra, à l'intersection des régions de Tombouctou et de Gao, dans le nord du pays. Après le passage du convoi militaire, les habitants ont découvert une macabre mise en scène : un cadavre démembré disposé en forme de croix gammée. Ils lui ont laissé ses lunettes de soleil. Autour de sa tête tranchée, posés sur le sable clair, les bras et les jambes du cadavre démembré forment une croix gammée. Une image qui soulève le cœur. Les habitants de la zone de Zarho ont découvert deux corps et cette macabre mise en scène après le passage d'une patrouille de l'armée malienne et de l'Africa Corps russe. Trois kilomètres plus loin, près d'Abakoïra, une frappe de drone effectuée par la même patrouille a tué deux jeunes hommes circulant à moto. L'utilisation des motos est interdite en dehors des grandes villes depuis le début du mois. Cette mesure, très diversement appliquée, a pour but de limiter les déplacements des groupes armés.

atrocité », dont « le but est de terroriser les populations » Deux Touaregs à Zarho, deux Songhaïs à Abakoïra : plusieurs sources locales jointes par RFI affirment que les victimes sont des civils, des éleveurs sans liens avec les groupes armés, dont les identités sont connues. L'armée malienne n'a pas communiqué sur cette opération et, sollicitée par RFI, n'a pas donné suite. En tout état de cause, l'association locale de défense des droits humains CD-DPA (Collectif pour la défense des droits du peuple de l'Azawad/Nord-Mali) dénonce un acte horrible et injustifiable. « C'est une scène horrible, c'est de l'extrême barbarie, rien ne peut justifier cette atrocité, s'indigne Tilla Ag Zeini, secrétaire général du CD-DPA. C'est contraire au droit international humanitaire, c'est contraire aux principes de guerre. Le but est de terroriser les populations, de créer un sentiment de peur. Quand on découvre un être humain découpé pour former un symbole nazi, de la part d'une armée régulière, c'est vraiment choquant. » Les références nazies de Wagner

RFI

« Rien ne peut justifier cette

INTERVIEW

Future assemblée nationale

Abdoulaye Baldé, député uninominal de Gaoual, à cœur ouvert



Abdoulaye Baldé, connu sous le nom de "Abdallah" était jusque-là journaliste, à la radio parlementaire. Désormais, il va siéger à l'assemblée et fera partie des 147 députés. Dans un entretien accordé à votre hebdomadaire, l'élu de Gaoual a exprimé ses ambitions pour sa préfecture tout en remerciant ses électeurs.

L'Aigleinfos : C'était connu il y a quelques semaines et cela a été confirmé par la Cour suprême. Vous êtes désormais le représentant de Gaoual à l'hémicycle. Quel honneur représente cette élection pour vous ?

Abdoulaye Baldé : Un grand bonheur, c'est vrai. C'est un sentiment de grande satisfaction, mais également un sentiment de lourde responsabilité. Représenter plus de 260 000 âmes, ce n'est pas une chose aisée. C'est l'occasion pour nous de rendre grâce à notre Créateur, Dieu le Tout-Puissant, qui nous a permis d'incarner cette responsabilité à travers l'appui et l'accompagnement de la GMD, et surtout grâce à l'estime de notre frère Ousmane Gaoual Diallo

qui a cru en nous en portant son choix sur notre personne pour faire de nous le candidat de la GMD dans la préfecture de Gaoual.

L'Aigleinfos : Votre arrivée à l'Assemblée nationale peut-elle être considérée comme un rêve devenu réalité, vous qui avez longtemps été journaliste parlementaire et qui êtes désormais parlementaire ?

Abdoulaye Baldé : C'est le rêve de tout citoyen de contribuer au développement de la nation. Comme vous venez de le dire, pendant plus de deux décennies, je travaillais à l'Assemblée nationale, notamment au sein de la Direction de la communication et de l'information de cette institution où nous avons beaucoup appris. Nous avons également appartenu à plusieurs organisations et travaillé dans différentes rédactions. Le rêve et l'ambition qui nous animent tous, c'est de contribuer à un niveau supérieur pour le bonheur national.

L'Aigleinfos : On sait qu'un représentant n'est pas un ministre et qu'il ne construit pas les édifices publics. Pourtant, la population de Gaoual attend beaucoup de vous. N'est-ce pas ?

Abdoulaye Baldé : Absolument, et cela n'est pas sans raison. Je ne suis pas venu à Gaoual, je suis né à Gaoual, tout comme mes parents. Ils

m'ont transmis l'amour de cette préfecture. Je suis resté attaché à cette localité malgré leur décès, mon père il y a trente ans et ma mère il y a sept ans. C'est là où je suis né, où j'ai grandi, fait mes études et me suis marié.

Même si je vis aujourd'hui à Conakry, tous mes enfants, du premier au dernier, connaissent le village. Il n'y a pas une année où je n'effectue pas au moins deux ou trois déplacements à Gaoual. Cela signifie que je suis au fait de toutes les préoccupations des populations de cette préfecture.

L'Aigleinfos : Aujourd'hui, quelles sont les véritables préoccupations de cette préfecture ?

Abdoulaye Baldé : Elles sont nombreuses. Au niveau de l'éducation, sur les 172 écoles de la préfecture, 60 sont des écoles hangars. Dans le secteur de la santé, les 72 districts ne disposent que d'une cinquantaine de structures sanitaires.

Les agriculteurs rencontrent également de sérieuses difficultés dans l'exercice de leurs activités, tout comme les élèves. D'ailleurs, la plupart des élèves traversent la frontière pour se rendre en Guinée-Bissau, estimant qu'ils ne disposent plus ici de l'espace nécessaire et des conditions adéquates pour étudier.

Je connais bien les réalités de la préfecture de Gaoual. Lorsque vous arrivez dans certaines localités, vous avez du mal à croire que vous êtes en Guinée tant l'accès est difficile. Les pistes rurales sont

presque inexistantes. Parfois, vous pouvez avancer en véhicule jusqu'à un certain point, puis vous êtes obligé de continuer en moto. Ensuite, même la moto ne peut plus passer et il faut poursuivre à pied.

C'est inimaginable pour quelqu'un vivant à Conakry ou dans les grandes villes de croire qu'il existe encore des localités totalement inaccessibles. Ce sont également des zones enclavées sur le plan de la téléphonie. Il n'y a pas de réseau et, pour une grande partie de la population de Gaoual, prendre son téléphone et passer un appel reste encore un rêve.

L'Aigleinfos : Avez-vous un plan pour faire face à toutes ces difficultés ?

Abdoulaye Baldé : Toutes ces réalités, nous avons l'intention de les exposer à l'hémicycle afin de trouver des solutions. Le gouvernement, animé par la volonté de créer le bien-être pour chaque citoyen guinéen, apportera certainement les réponses nécessaires pour corriger ces problèmes.

Aujourd'hui, la Constitution guinéenne prévoit que chaque enfant puisse être scolarisé jusqu'à l'âge de 16 ans. Mais pour étudier, il faut disposer d'une école. À Gaoual, combien d'écoles sont fermées par manque d'enseignants ? Dans certaines localités, il n'y a pas de bâtiments scolaires ; dans d'autres, et elles sont nombreuses, il n'y a même pas d'enseignants.

C'est tout cela que l'État devra corriger. Nous savons qu'il existe des perspectives, notamment à travers le pro-

gramme Simandou 2040, par lequel le président de la République envisage de transformer la Guinée. Nous avons donc un grand espoir que les difficultés que nous venons de souligner trouveront des solutions heureuses pour les populations de Gaoual.

L'Aigleinfos : Lorsque vous étiez journaliste parlementaire, vous avez longtemps dirigé le Réseau des journalistes parlementaires de Guinée, qui n'a pourtant jamais été reconnu légalement. Quel message avez-vous pour nous concernant la relance de ce réseau ?

Abdoulaye Baldé : Vous comprenez déjà l'émotion qui me traverse. Le Réseau des journalistes parlementaires de Guinée est l'un des outils de communication de l'Assemblée nationale. Par la grâce de Dieu, une fois à l'hémicycle, nous ferons de notre mieux pour que cet outil de communication soit véritablement opérationnel.

Je ne pourrai plus en être le président, mais vous savez aussi que ce réseau a connu de nombreux dysfonctionnements. Il faudra le remettre sur les rails et lui donner les moyens nécessaires pour être pleinement opérationnel. Ce sera l'un de nos objectifs, par la grâce de Dieu.

L'Aigleinfos : Merci à vous Honorable Baldé !

Abdoulaye Baldé : C'est moi qui vous remercie !

Entretien réalisé par Samuel Demba. D

CRIEF

Un mandat d'arrêt décerné contre l'ancien gouverneur de la BCRG, Ibrahima Chérif BAH

La Chambre des appels de la Cour de répression des infractions économiques et financières (CRIEF) a condamné, mardi, Ibrahima Chérif Bah, ancien gouverneur de la Banque centrale de la République de Guinée (BCRG), à cinq ans d'emprisonnement ferme et au paiement d'une amende de cinq milliards de francs guinéens.



Dans son arrêt, la juridiction d'appel a également décerné un mandat d'arrêt à l'encontre de l'ancien responsable de la BCRG, absent du territoire national depuis l'ouverture de la procédure judiciaire engagée contre lui.

La cour confirme plu-

sieurs chefs de culpabilité. À l'issue de l'audience, Me Pépé Antoine Lama, avocat de l'Agent judiciaire de l'État, a indiqué que la juridiction avait confirmé une partie du jugement entrepris. Selon lui, Ibrahima Chérif Bah était poursuivi pour plusieurs infractions, notamment vol aggravé, corruption, détournement de deniers publics, blanchiment de capitaux, abus de fonction et enrichissement illicite.

La Chambre des appels a confirmé sa relaxe concernant les faits de vol et de corruption. En revanche, elle l'a déclaré coupable de détournement de deniers publics, d'enrichisse-

ment illicite, de blanchiment de capitaux et d'abus de fonction.

« La Chambre des appels a confirmé le jugement déféré en ce qu'il a déclaré non coupable M. Ibrahima Chérif Bah des faits de vol et de corruption. En revanche, elle a retenu sa culpabilité pour détournement de deniers publics, enrichissement illicite, blanchiment de capitaux et abus de fonction », a déclaré Me Lama.

Plus de 10 millions de dollars accordés à l'État guinéen

Sur le volet civil, la Cour a accordé à l'État guinéen la somme de 10,5 millions de dollars américains correspon-

dant, selon la décision, à des fonds transférés à l'étranger.

La juridiction a également confirmé la condamnation au paiement de cinq milliards de francs guinéens au titre des dommages et intérêts, avant d'ajouter une somme supplémentaire de cinq milliards de francs guinéens en réparation du préjudice résultant, selon l'arrêt, d'un appel jugé abusif.

« La Cour a alloué à l'État guinéen la somme de 10,5 millions de dollars représentant le montant transféré à l'étranger. Elle a également confirmé les cinq milliards de francs guinéens de dommages et intérêts et y a ajouté cinq milliards supplémentaires au titre du préjudice causé depuis le jugement frappé d'appel », a précisé l'avocat.

L'État annonce l'exécution de la décision sur les biens identifiés.

Interrogé sur les modalités d'exécution de la décision, Me Pépé Antoine Lama a affirmé que plusieurs biens attribués au condamné avaient déjà été identifiés et pourraient faire l'objet de mesures d'exécution.

« Certains patrimoines ont déjà été identifiés et la décision sera exécutée sur ces biens », a-t-il indiqué. Concernant le mandat d'arrêt décerné contre Ibrahima Chérif Bah, l'avocat a rappelé que sa mission concernait principalement les intérêts civils de l'État, notamment le recouvrement des sommes allouées par la justice.

Cette décision de la Chambre des appels de la CRIEF intervient après plusieurs étapes procédurales ayant conduit à l'examen du recours formulé contre le jugement rendu en première instance.

Samuel Demba. D

Incendie du Grand marché de Nzérékoré

Un recensement des victimes et des interpellations

Selon *Africaguinee.com*, des cas de fraude auraient été enregistrés lors du processus de recensement des victimes du récent incendie ravageur du grand marché de Nzérékoré. Mardi, le directeur général de l'Agence nationale de gestion des urgences et catastrophes humanitaires (ANGUCH), Lancé Touré, a fait une sortie médiatique pour dénoncer les tentatives d'usurpation et appeler les citoyens à la responsabilité.



« Nous avons déjà arrêté 18 personnes depuis hier. D'autres sont actuellement en audition. Certaines n'ont même pas de lien avec le marché sinistré », a annoncé Lancé Touré, DG de l'ANGUCH, tout en indiquant que plusieurs commissions ont été mises en place sous la coordination des autorités préfectorales et régionales, notamment celles chargées de l'enquête, du recensement, de la sécurité et de la coordination générale.

Objectif : garantir la transparence du processus et s'assurer que seules les personnes réellement touchées soient

prises en compte. Il a par ailleurs insisté sur le fait que les informations recueillies auprès des commerçants feront l'objet de vérifications approfondies. « Ceux qui mentiront seront identifiés. Les noms seront vérifiés, les propriétaires seront contactés et les informations recoupées avec plusieurs bases de données. Les personnes qui tenteront de profiter de cette catastrophe seront interpellées et mises à la disposition de la justice », a martelé Lancé Touré qui dénonce au passage les personnes se présentant comme locataires de conteneurs sans être capables d'identifier leurs

propriétaires ou de fournir des informations crédibles sur leur activité commerciale.

Le Directeur général de l'ANGUCH s'est fait le devoir d'inviter les commerçants sinistrés à garder leur calme et à collaborer avec les équipes déployées sur le terrain. « Tout le monde sera enregistré. Nous prendrons le temps nécessaire pour identifier correctement chaque victime.

L'objectif n'est pas d'aller vite au détriment de la qualité, mais de produire des données fiables qui permettront aux autorités de prendre les bonnes décisions », dira-t-il. Il n'a pas manqué de rassurer les commerçants quant à la volonté des autorités de mener l'opération jusqu'à son terme.

Lancé Touré a lancé un appel à la population afin qu'elle ne profite pas du malheur des sinistrés pour tenter d'obtenir indûment des avantages. « Nos parents ont tout perdu. Ce n'est pas le moment de chercher à tirer profit de leur souffrance. Nous demandons à chacun de faire preuve de responsabilité et de faciliter le travail des équipes engagées dans cette opération », a déclaré Lancé Touré, DG de l'ANGUCH, apprend-on du site *Africaguinee.com*.

Kaba Kankoula

d'avantage de conscience, à servir avec plus de loyauté et à défendre avec courage les principes qui fondent notre vivre-ensemble. Aujourd'hui, au-delà de la peine qui nous étreint, une question nous habite tous : sommes-nous à la hauteur de l'héritage que le professeur Zogbélemou nous laisse ? Prions Dieu qu'il nous mette dans la disposition d'être son digne successeur. Oui, la mort, aussi douloureuse soit-elle, devient une leçon. Une leçon de responsabilité, une leçon d'intégrité, une leçon d'engagement au service du bien commun. Monsieur le ministre Zogbélemou ne disparaîtrait pas totalement. Il demeure présent dans les institutions qu'il a servies, dans les réformes qu'il a portées et dans les générations qu'il a inspirées. Et surtout, il continue de vivre à travers l'exigence qu'il nous impose désormais, celle de poursuivre son œuvre avec fidélité et détermination », a déclaré le Garde des Sceaux.

Kaba Kankoula

Conseils communaux

Convocation de la session inaugurale par le MATD

La session inaugurale des conseils communaux se tiendra le jeudi 02 juillet 2026 sur toute l'étendue du territoire national. C'est une annonce qui a été faite par le ministre de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation dans un communiqué publié dans la presse.



République de Guinée

Travail - Justice - Solidarité

Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation

Comme on le sait, le 31 mai dernier, les Guinéens se sont rendus aux urnes pour élire leurs députés et leurs conseillers communaux. Après la proclamation des résultats définitifs par la Cour suprême, l'heure est désormais à l'élection du président de l'Assemblée nationale et des maires ainsi que leurs adjoints.

La session inaugurale des conseils communaux se tiendra le jeudi 02 juillet 2026 sur toute l'étendue du territoire national. C'est une annonce qui a été faite par le ministre de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation dans un communiqué publié dans la presse.

Cette session inaugurale aura trois points inscrits à l'ordre du jour: l'installation officielle du conseil communal, l'élection du maire et celle des maires adjoints. Les travaux seront supervisés par les autorités de tutelle compétentes dans chaque circonscription. Dans la zone spéciale de Conakry, cette tâche reviendra au gouverneur ou à son représentant. Dans les préfectures et sous-préfectures, les préfets et sous-préfets, ou leurs représentants, assureront la présidence de la session jusqu'à la mise en place des organes exécutifs. Après l'installation officielle des conseils communaux, les élections des exécutifs locaux seront organisées au scrutin secret. Les maires et leurs adjoints seront élus à la majorité absolue des membres du conseil.

L'arrêté ministériel indique par ailleurs que si aucun candidat ne parvient à obtenir cette majorité au premier

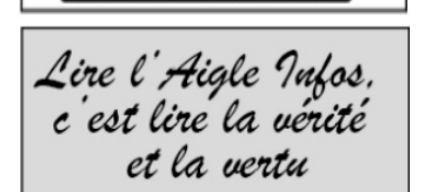
tour, un second tour sera organisé à la majorité relative.

En cas d'égalité des voix, la priorité sera accordée à la candidate femme ou, à défaut, au candidat le plus jeune. Il est également prévu un dispositif d'appui et de supervision. Le ministère de l'Administration du territoire et de la Décentralisation pourra déployer des missions d'observation et de suivi afin de garantir la transparence, l'uniformité et la régularité des opérations sur l'ensemble du territoire national.

Chaque commune est tenue de produire un procès-verbal détaillant le déroulement de la session, les résultats des élections ainsi que les éventuelles réclamations ou incidents enregistrés. Un document à transmettre à la Direction nationale des collectivités locales dans un délai maximum de 72 heures après la clôture des travaux.

Le directeur national des collectivités locales, le directeur national de l'administration du territoire, les gouverneurs de région, les préfets et les sous-préfets, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Kèfina Diakité



La nation rend hommage au Professeur Maurice Togba Zogbélemou

Le mercredi 24 juin 2026, lors d'un symposium, la famille judiciaire guinéenne, a rendu un hommage mérité au Professeur Maurice Togba Zogbélemou, ancien ministre de la Justice, ancien député, avocat et enseignant-chercheur émérite.

Dans son intervention de circonstance, le ministre de la Justice, Ibrahima Sory II Tounkara, a décrit Maurice Togba Zogbélemou comme un homme de savoir, de conviction et d'engagement total. « En effet, durant son magistère à la tête du département de la Justice, il a engagé des réformes profondes qui ont permis à la magistrature guinéenne de jouer le rôle de garant des libertés publiques et individuelles des citoyens, ainsi que de la consolidation de l'État de droit. Il a particulièrement œuvré pour l'avènement d'un climat propice aux investissements dans notre pays. Il a fait de la formation du personnel de la justice et des étudiants un défi permanent qu'il s'est employé à relever en utilisant à bon escient ses propres forces intellectuelles et les moyens mis à sa disposition par l'État. Ce n'est

pas tout. Nous en dirions davantage si le temps qui nous est imparti nous permettait de tout écrire. Dans tous les cas, les archives de l'histoire, qui gardent tout, rappelleront aux Guinéens ce que le professeur Zogbélemou a fait pour son pays. De la tête du ministère de la Justice au Barreau, en passant par l'hémicycle où il a mis son expertise au service de la démocratie et de la légalité, pour tout cela, nous lui resterons éternellement reconnaissants... La disparition de feu Maurice Togba Zogbélemou ouvre nos yeux en nous rappelant que la charge publique est avant tout un devoir. Que l'exercice du pouvoir exige l'humilité, l'intégrité et le dévouement. Elle nous enseigne que la justice n'est pas seulement une institution, mais une exigence morale quotidienne. Elle nous invite, chacun à sa place, à œuvrer avec

Congestion du Port Autonome

Les confidences du Directeur Général de Conakry Terminal

Dans un entretien accordé à *Africaguinee.com*, le Directeur Général de Conakry Terminal, Emmanuel Masson, est revenu entre autres sur les causes de la congestion du Port autonome de Conakry, les difficultés rencontrées par son entreprise, les investissements réalisés par Conakry Terminal et AGL, ainsi que les solutions envisagées pour sortir durablement de cette situation.



Réagissant au fait que les opérateurs économiques guinéens se plaignent de l'enlèvement de la congestion du port de Conakry, Emmanuel Masson a dit ceci : « Nous comprenons parfaitement les préoccupations exprimées par les opérateurs économiques guinéens. Les difficultés liées à l'allongement des délais de livraison, à l'augmentation des coûts de transport maritime et aux perturbations de la chaîne logistique sont réelles et affectent l'ensemble des acteurs du commerce extérieur.

Toutefois, il est important de replacer cette situation dans son contexte. Depuis plusieurs années, la Guinée connaît une croissance économique soutenue portée notamment par les secteurs minier, industriel, agricole et commercial et est

aujourd'hui une des trois économies les plus dynamiques du monde. Cette dynamique a entraîné une augmentation exceptionnelle des volumes importés et exportés et met sous tension l'ensemble de la chaîne logistique, tant en mer qu'au port ou chez les transporteurs et réceptionnaires.

Face à cette situation, Conakry Terminal et AGL n'ont pas attendu pour agir. Nous avons engagé des investissements d'une ampleur sans précédents afin d'augmenter nos capacités opérationnelles, d'accélérer les opérations portuaires et de fluidifier la sortie des marchandises au bénéfice des opérateurs économiques. Notre priorité reste de garantir la continuité de la chaîne logistique nationale tout en réduisant activement

les effets induits par la hausse constante de l'activité. » Et de faire le constat au niveau du terminal à conteneurs à ce jour, en ces termes : « La situation connaît aujourd'hui une amélioration progressive grâce aux différentes mesures mises en œuvre. Le terminal continue de recevoir un volume de marchandises sans cesse croissants, mais les capacités opérationnelles ont été significativement renforcées au cours des derniers mois. Cela a notamment permis de battre encore une fois le record d'activité au mois de mai 2026, avec 43 600 conteneurs traités.

Nous observons notamment : une augmentation des cadences de manutention des navires ; une réduction progressive des temps d'attente des camions ; une meilleure fluidité dans l'évacuation des conteneurs ; une augmentation des capacités de stockage hors du port grâce à la plateforme logistique de Kagbelen ; une amélioration de la coordination entre les différents acteurs de la chaîne logistique. Même si des défis subsistent, les indicateurs opérationnels montrent que les mesures prises produisent des résultats concrets. »

A propos des efforts fournis depuis le début de la conges-

tion pour résoudre ce problème, le DG de Conakry Terminal fera savoir : « Dès les premiers signes de saturation, Conakry Terminal a engagé un vaste plan d'investissements et de modernisation.

Plusieurs équipements de dernière génération ont été acquis afin d'augmenter les capacités de manutention : un troisième portique dès 2023, deux nouvelles grue mobile portuaire de 125 tonnes l'année dernière, des Reach Stackers supplémentaires, des Empty Handlers, une flotte de plus de 30 nouveaux camions-remorques destinés à accélérer les transferts de conteneurs. Ces équipements permettent aujourd'hui de traiter davantage de conteneurs dans des délais plus courts.

L'une des mesures les plus structurantes a été la montée en puissance de la plateforme logistique de Kagbelen. Fonctionnant désormais 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, cette plateforme est devenue un maillon essentiel de la chaîne logistique nationale, il s'y traite déjà 20% des opérations de livraison des conteneurs.

Elle permet notamment le transfert rapide des conteneurs hors du port, le stockage sécurisé des conteneurs, la décongestion des espaces portuaires et l'accélération des opérations de livraison. Kagbelen constitue aujourd'hui une véritable extension opérationnelle du terminal à conteneurs.

Conakry Terminal a également investi dans la transformation digitale de ses services : dématérialisation de plusieurs procédures ; paiement électronique des prestations ; amélioration des systèmes de suivi des conteneurs ; optimisation des processus de livraison. Ces innovations permettent de réduire les délais administratifs et les déplacements inutiles des clients.

Des programmes intensifs de formation ont été déployés afin de renforcer les compétences des équipes opérationnelles : formation à la conduite des nouveaux équipements ; formation aux standards internationaux de sécurité ; formation à l'optimisation des opérations logistiques ; renforcement de la culture de performance.

La sécurité des personnes et des marchandises demeure une priorité absolue. Des investissements importants ont été réalisés dans : les systèmes de vidéosurveillance ; le contrôle d'accès ; les équipements de sûreté portuaire ; les dispositifs de prévention des accidents. »

Une synthèse de Mamadou Oury



Propos haineux

Des citoyens saisissent la justice contre Moussa Mara alias "Général Al-Sissi"

Un ancien militant du RPG Arc-en-ciel, aujourd'hui présenté comme un soutien du pouvoir en place, est visé par un signalement déposé auprès du parquet général près la Cour d'appel de Conakry. Moussa Mara, connu sur les réseaux sociaux sous le surnom de « Général Al-Sissi », est accusé par un groupe de citoyens d'avoir tenu des propos jugés discriminatoires et incitant à la haine contre la communauté peule.



Lundi 22 juin, des membres de cette communauté se sont rendus à la Cour d'appel de Conakry pour déposer un courrier de signalement. Ils demandent à la justice de se saisir du dossier et de prendre des mesures contre ce qu'ils considèrent comme des discours susceptibles de fragi-

liser la cohésion nationale. Porte-parole du groupe, Abdoul Malick Diallo explique : « Nous sommes à la Cour d'appel ce matin pour déposer un courrier de signalement au parquet général près la Cour d'appel de Conakry. Ce signalement porte sur des propos relayés sur les réseaux sociaux par un certain Moussa Mara, surnommé Général Alsissi sur Facebook, qui s'évertue depuis quelque temps à s'attaquer à la communauté peule, à semer la division et à demander aux autorités de priver les citoyens de cette communauté de documents administratifs. »

Selon ce journaliste, les déclarations incriminées sont

particulièrement préoccupantes en raison de leur portée sociale et politique.

« Ce sont des propos de nature à semer le trouble, à fragiliser la cohésion sociale et nationale, à monter les ethnies les unes contre les autres. Ce sont des propos qui ne sont pas tolérables », a-t-il dénoncé.

Les auteurs du signalement regrettent également l'absence de réaction judiciaire plusieurs jours après la diffusion de la vidéo controversée.

« Ce que nous déplorons, c'est que depuis plus de quatre jours après sa dernière vidéo appelant l'État à priver la communauté peule de

documents administratifs, la justice ne s'est pas autosaisie et aucune procédure n'a été engagée contre lui », s'est insurgé Abdoul Malick Diallo.

Pour lui, le principe d'égalité devant la loi doit être respecté : « Il n'y a pas de super-citoyen. Tout citoyen qui incite à la haine doit répondre de ses actes et c'est ce que nous attendons de la justice. »

Les plaignants demandent l'ouverture d'une enquête afin que les responsabilités soient établies.

« Nous comptons sur le parquet général pour que des enquêtes soient ouvertes sur cette affaire et que l'individu soit puni à la hauteur de sa forfaiture », poursuit le porte-parole.

Au-delà de la justice, les signataires interpellent également les autorités exécutives, notamment le président Mamadi Doumbouya.

« Ce monsieur, Moussa Mara, connu sous le surnom de Général Alsissi, s'affiche comme un soutien de la GMD. Je demande à l'exécutif de le désavouer publiquement. Lorsqu'un citoyen qui se réclame du régime en place appelle les autorités et le chef de l'État à priver une communauté de documents administratifs, c'est une démarche à laquelle l'exécutif ne doit pas être associé », soutient-il.

Avant de conclure : « Aucun soutien du pouvoir ne doit s'associer à cet individu afin d'éviter que le pays ne sombre dans le chaos. C'est ce signalement que nous avons adressé au parquet général et nous attendons réellement que justice soit faite. »

Tous les regards sont désormais tournés vers l'appareil judiciaire pour voir comment il va réagir. **Samuel Demba. D**

Affaire Bienvenu Lamah

La défense parle de "dossier vide"

Cette semaine, les avocats du colonel Bienvenu Lamah, poursuivi par le tribunal criminel de Dixinn délocalisé à la cour d'appel de Conakry, pour son implication présumée dans les événements tragiques du 28 septembre 2009, ont dénoncé ce qu'ils considèrent comme un dossier vide et une profonde injustice.



Dans leurs plaidoiries, Me Pépé Antoine Lamah et ses confrères de la défense ont déploré le fait que le parquet ait requis la requalification des faits en crimes contre l'humanité et réclamé la réclusion criminelle contre le prévenu. Ils ont dénoncé ce qui, à leurs yeux, constitue de graves anomalies dans les pièces produites par les parties civiles, ciblant des documents médicaux contradictoires et des relevés téléphoniques douteux. Me Pépé Antoine Lamah a tenté de démontrer que la demande de re-

qualification des charges en crimes contre l'humanité était juridiquement irrecevable.

La défense fera observer que lors du premier volet de la procédure, le pool des magistrats instructeurs avait déjà écarté la qualification de crime contre l'humanité, une décision alors confirmée par la chambre de contrôle de l'instruction de la Cour d'appel de Conakry. Et de rappeler que la Cour suprême de Guinée, saisie par des recours, avait tranché en 2017 et que le Statut de Rome ne pouvait pas s'appliquer rétroactivement à cette affaire.

Pour la défense, ce principe interdit d'appliquer à des faits commis en 2009 une loi pénale adoptée en octobre 2016. Elle a par ailleurs rejeté en bloc la responsabilité de commandement du chef militaire. Me Pépé Antoine Lamah soutient que les débats et les pièces administratives certifient que le colonel Bienvenu Lamah

n'a jamais dirigé le centre d'instruction de Kaliah. Il dit s'appuyer sur plusieurs documents officiels : l'acte de nomination du colonel Lamah en qualité de simple instructeur ; l'ordre de mission désignant l'officier pour une formation extérieure de février à mars 2009 ; la déposition du général Tall, ancien commandant de la gendarmerie régionale de Conakry, qui a nié la paternité d'un courrier frauduleux visant à attribuer la direction du camp au colonel Lamah.

Pour ce qui est des témoignages clés, la défense estime que l'accusation se serait fiée aux déclarations de témoins non crédibles. Elle a spécifiquement réfuté le témoignage de Mamadi Soumaoro, qu'elle présente, à tort ou à raison, comme un homme frustré et proche de feu Toumba Diakité qui, selon lui, aurait systématiquement refusé toute confrontation avec le colonel Bienvenu Lamah. « Qu'est-ce qu'on peut tirer de la déclaration d'un témoin qui fuit la contradiction pour asseoir une condamnation ? », a martelé Me Pépé Antoine Lamah. **Mamadou Oury**

Guinée

Ce que Dr Oumar Totiya Barry, chercheur en gouvernance minière, pense de l'interdiction d'exporter de l'or brut

Dr Oumar Totiya Barry est chercheur en gouvernance minière. Dans une interview accordée à *Africaguinee.com*, il revient entre autres sur l'interdiction de l'exportation de l'or brut et l'obligation de raffiner localement toute la production aurifère.



Parlant de la décision du président Mamadi Doumbouya d'interdire l'exportation de l'or brut, Dr Oumar Totiya Barry dira ceci : « Cette décision est à la fois stratégique, économique et politique. Elle est très importante pour la Guinée. Il s'agit d'un véritable changement de paradigme. Depuis l'indépendance, la politique minière de la Guinée a essentiellement reposé sur l'extractivisme, c'est-à-dire l'exportation de minerais bruts.

leurs investissements. Par conséquent, à court terme, il ne faut pas s'attendre à des retombées extraordinaires.

En revanche, à long terme, les bénéfices pour la Guinée peuvent être considérables. D'un point de vue économique et social, cela peut se traduire par la création d'emplois, le transfert de nouvelles technologies – à condition que cela soit prévu dans les contrats – et le développement d'une véritable chaîne de valeur autour de ces industries.

Nous assistons aujourd'hui à un changement d'orientation qui consiste désormais à produire et à transformer les ressources sur place. C'est déjà le cas dans le secteur de la bauxite, avec la construction de raffineries d'alumine. Dans le secteur du fer, des réflexions sont également engagées sur la transformation locale. Nous sommes donc dans une nouvelle dynamique qui consiste à extraire et à transformer les ressources en Guinée. C'est une orientation véritablement stratégique pour le pays »

Les PME guinéennes pourraient également bénéficier de contrats et de nouvelles opportunités économiques. Mais tout cela ne pourra se matérialiser que s'il existe une stratégie globale intégrant notamment le contenu local, le transfert de technologies et la formation de la main-d'œuvre nationale. Construire des industries est une bonne chose. Toutefois, il ne faut pas que cela se résume à une simple esthétique industrielle, c'est-à-dire à l'installation d'usines uniquement pour l'image, la fierté ou la satisfaction nationale. Si, derrière, il n'existe pas de véritables politiques visant à intégrer ces industries au reste du système économique guinéen, les bénéfices pour le pays risquent de demeurer limités. »

A la question de savoir si cette mesure pourrait constituer un véritable levier d'industrialisation et de création de valeur ajoutée pour la Guinée, Dr Oumar Totiya Barry a répondu : « Oui, bien entendu. Un minerai transformé sur place est toujours économiquement plus rentable qu'un minerai exporté à l'état brut. Cela, c'est du point de vue théorique. Maintenant, sur le plan pratique, il ne faut pas oublier que la plupart de ces industries sont construites par des acteurs privés. Ces investisseurs chercheront d'abord à rentabiliser

Kaba Kankoula



Canicule en France

La classe politique partagée sur les solutions à apporter



En France, la chaleur reste étouffante ce mardi 23 juin. Les températures ne devraient pas baisser avant plusieurs jours. Le Premier ministre préside à nouveau une cellule interministérielle de crise sur la canicule ce matin avec les ministères concernés. Et alors que ces situations devraient se reproduire de plus en plus, comment répondre à des chaleurs extrêmes ?

Dans la classe politique française, on ne met pas du tout en avant les mêmes priorités : de la climatisation tous azimuts à droite, au congé climatique à gauche. Cinq jours de congés supplémentaires par an, ce serait finançable et surtout très utile, défend la députée écologiste Léa Balage. « Il y a de nombreuses écoles, de nombreuses crèches qui sont fermées et des parents

qui sont dans l'impossibilité de pouvoir se rendre au travail, parce qu'ils doivent garder leurs enfants. C'est injuste de leur dire : « Il faut que vous preniez sur vos congés payés » », explique-t-elle au micro de **Victorien Willaume**, du service politique de RFI. Pas très convaincu, le député socialiste Stéphane Delautrette s'accorde, en revanche, à dire qu'il faut s'attaquer en priorité à l'isolation des bâtiments. « Là, on parle de la canicule, mais il y a les épisodes très froids, très pluvieux l'hiver. Donc, la question de l'isolation des bâtiments, elle est primordiale », pointe-t-il.

« Les fluides de refroidissement doivent être bien surveillés »

Dans le bloc central et à droite, on rejette le congé climatique,

jugé inutile pour améliorer les conditions de travail. Au Rassemblement national (RN) et chez les Républicains, on plaide plutôt pour un large plan de climatisation qui ciblerait d'abord hôpitaux, EHPAD et écoles. Soixante-dix pour cent des logements aux États-Unis sont climatisés, argumente le député LR Jean-Louis Thiériot. « La climatisation n'émet pas de CO2, sous réserve d'être bien entretenue. Et c'est après la question des fluides de refroidissement qui doivent être bien surveillés. L'idée n'est pas de faire n'importe quoi », dit-il. La climatisation n'est qu'une petite partie de la solution, répond la gauche qui dit privilégier des solutions de long terme comme la végétalisation ou l'installation massive de volets.

La canicule exceptionnelle qui frappe la France s'étend encore ce mardi 23 juin, mettant les infrastructures et les organismes à rude épreuve avec des pics attendus à 44°C dans le sud-ouest. Plus de la moitié du pays est placée en vigilance rouge par Météo France, un niveau jamais atteint.

RFI